



Nouvelles exigences en matière des déclarations d'impôts pour les fiducies

De nouvelles exigences en matière de déclaration des fiducies s'appliqueront désormais aux années fiscales se terminant à partir du 31 décembre 2023. Il y a trois changements majeurs à l'obligation de produire une déclaration de revenus des fiducies :

1 - Auparavant, certaines fiducies étaient exemptées de remettre une déclaration de revenus pour une fiducie si certaines conditions étaient remplies. Ces exemptions sont supprimées et **désormais, même si une fiducie n'a pas de revenus ou n'a pas effectué de distributions aux bénéficiaires et n'a pas disposé d'actifs, elle sera tenue de déposer une déclaration.** Il existe des exceptions à ces règles, les plus courantes étant les déclarations de succession assujettie à l'imposition à taux progressifs, les fiducies admissibles pour personnes handicapées ou les fiducies qui existent depuis moins de trois mois.

2 - **Les "simples-fiducies" seront soumis aux nouvelles obligations de déclaration.** Une simple-fiducie est généralement une situation dans laquelle une personne est légalement propriétaire d'un bien, bien que ce soit quelqu'un d'autre qui en ait l'usage ou la jouissance et qui donne des directives au propriétaire légal. Il peut s'agir, par exemple, de parents qui détiennent le titre de propriété de la maison que leurs enfants habitent et entretiennent, d'enfants qui détiennent le titre de propriété de la maison que leurs parents habitent, de comptes bancaires ou d'investissement qui sont détenus au profit d'autres personnes. Il est également utilisé pour la planification de l'homologation et d'autres arrangements plus formels tels que les réorganisations d'entreprises. Même si un arrangement n'est pas documenté en tant que tel, il peut constituer une simple-fiducie.

3 - **Les nouvelles exigences de divulgation des informations suivantes :** le nom, l'adresse, la date de naissance, la juridiction de résidence et le numéro d'identification du contribuable (NAS, NE, NII) pour chaque :

1. fiduciaire
2. bénéficiaire
3. auteur
4. toute personne qui peut exercer une influence sur les décisions du fiduciaire

Étant donné que la collecte de renseignements pour les exigences supplémentaires de divulgation peut prendre du temps, vous devriez tenir compte de ces nouveaux changements bien avant la date limite de dépôt du 2 avril 2024.

